

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2025  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

**Délibération n°2025/13 du 07 avril 2025**

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 41 + 1 pouvoir de vote  
Absents : 11  
Votants : 42  
-dont « pour » : 42  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18h00, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 mars 2025.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, J Roncalez (suppléante de JN Jammet), P Cano, C Ladois, R Sassoli, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, JF Daubian, J Sénac (suppléant de JM Laffitte), D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, C Verdier, JM Le Mao, A Fonvielle, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Bonnassies, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout, JF Abadie

Absents excusés : S Ducay, D Tugaye, L Soriano, G Pujos

Absents non excusés : JF Doz, F Saphore, G Tanques, P Baron, JC Verdier, C Bousquet, P Saintagne

Pouvoir : JM Castay (pouvoir donné à V Cyriaque)

Secrétaire de séance : A Bourdallé

**Objet : Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal**

**VU** les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal,

**VU** la délibération n°2021-11 en date du 17/03/2021 portant sur la création du budget annexe « bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal-sur-Arros »,

**CONSIDÉRANT** le projet de budget annexe « Bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal sur Arros » pour l'exercice **2025**, présenté par Madame la Présidente, soumis au vote par nature et chapitre,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice **2025** tel que décrit dans les documents annexés et conformément au tableau ci-dessous.

Le **budget annexe SPIC Bâtiment industriel Villecomtal**, pour l'exercice **2025**, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	53 026,19 €	91 840,95 €	133 393,23 €	94 578,47 €
Opérations d'ordre	82 098,48 €	43 283,72 €	43 283,72 €	82 098,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 124,67 €</b>	<b>135 124,67 €</b>	<b>176 676,95 €</b>	<b>176 676,95 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



**Céline SALLES**



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- Et de sa publication le .....

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).